

La Fédération internationale des journalistes propose une nouvelle Charte mondiale d'éthique

La Charte mondiale d'éthique des journalistes, document qui défend et renforce les normes éthiques pour les journalistes dans le monde entier, a été adopté courant juin lors du 30e Congrès de la FIJ. La Charte rappelle et renforce les normes définies par le précédent Code de Principes de la FIJ sur la Conduite des Journalistes, le seul texte relatif à la déontologie journalistique internationalement reconnu à ce jour. Ce dernier avait été voté au congrès de Bordeaux, en France, il y a 65 ans, et n'a pas été mis à jour depuis 1986, d'où le besoin d'une nouvelle Charte adaptée aux défis auxquels sont désormais confrontés les médias.

Le Préambule de la Charte énonce que : « La responsabilité du/de la journaliste vis-à-vis du public prime sur toute autre responsabilité, notamment à l'égard de ses employeurs et des pouvoirs publics. » Il rappelle que le journalisme est une « profession » qui « demande du temps et des moyens et suppose une sécurité morale et matérielle ». D'autres dispositions portent sur le respect des faits, les conflits d'intérêt, la protection des sources et les discriminations. Initiée début 2018, la Charte a été rédigée par un groupe de travail de 16 personnes, composé du Comité administratif et de cinq représentants des régions de la FIJ, ainsi que de quatre experts en déontologie journalistique. Le Secrétaire général de la FIJ Anthony Bellanger a coordonné leur travail.